

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1896

PRÉSIDENCE DE M. FR. HENRIET, MEMBRE TITULAIRE

Bien peu de membres présents... il fallait s'y attendre et cependant.... Cette formule, d'apparence restrictive, ne s'applique pas, qu'on le croie bien, ni aux fêtes données en l'honneur du Czar, notre hôte illustre, ni aux sentiments qui ont déterminé nos collègues à nous faire défaut pour assister à ces fêtes, répondant en cela à des sentiments patriotiques qui sont absolument les nôtres; cette formule s'applique à la composition, à la valeur pouvons-nous dire sans flatterie, des mémoires qui figurent à notre ordre du jour et sur lesquels nous n'allons pas tarder à donner une courte appréciation.

Notre vénéré président commence ainsi sa lettre d'excuse :

« Je suis père, seigneur, et faible comme un autre » — ma fille m'enlève à Paris et je me laisse faire... — MM. de Larivière, Laferrière, Legrand, etc., s'excusent. — Grâce à l'obligeance de M. Louis Aigoïn — que le secrétaire a vivement remercié — nous sommes maintenant en possession de la plus grande partie des mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin. Il nous manque les volumes VI, XII et XV qui, paraît-il, sont épuisés. Sachons attendre.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque :

- 1° *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Section des Sciences économiques et sociales.* — Travaux lus au Congrès de 1896 ;
- 2° *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 3^e série, tome xxxii, Année 1895 ;
- 3° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin*, 12 volumes dont 1 de tables.
- 4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ; deux fascicules ; n° 4 de 1895 et n° 1 de 1896 ;
- 5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 108, juillet 1896 ;
- 6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochemouart*, tome vi^e, n° 11 ;
- 7° *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, 2^e série, tome xi, année 1895 ;
- 8° *Revue de Champagne et de Brie*, mai 1896 ;
- 9° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 33 ;
- 10° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3^e année, n° 7 ;
- 11° *Revue Septentrionale*, n° 11 (spécimen) ;
- 12° *Revue Nationaliste*, n° 1^{er} (spécimen) ;
- 13° *Gazette Numismatique* (spécimen) ;
- 14° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 60 ;
- 15° *Petits Edifices Historiques*, 5^e année, 5^e numéro de 1896 ; *Basilique de San Miniato-al-Monte près Florence (Italie)* xii^e siècle avec des détails de restauration des siècles postérieurs ;
- 16° Petit Album comprenant les dessins d'un grand nombre d'objets de la collection Caranda (don de M. Fr. Moreau).

Des remerciements ont été adressés au généreux donateur.

Nomination d'une prieure à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Le contrat d'échange de la souveraineté de Sedan avec le duché de Château-Thierry avait été homologué en 1655 et confirmé par lettres-patentes du Roi en décembre 1656.

M. le docteur Corlieu a relevé dans un manuscrit de la

Bibliothèque Nationale le mémoire que le duc de Bouillon fournit, à peu près à cette époque, à l'effet de revendiquer ses droits.

Il prétendait que tous les droits et privilèges qui appartenaient au Roi lui étaient dévolus par le contrat d'échange et qu'il devait être substitué au lieu et place de S. M. même pour les cas qui relevaient du pouvoir royal ; la nomination des prieures de l'Hôtel-Dieu était un de ces cas. Le débat fut long et sensationnel. M. l'abbé Poquet, dans son histoire (tome II, page 648), en a rendu compte d'après les documents qu'il a consultés.

Grâce à l'obligeance de notre excellent collègue, M. Croliou, nous possédons maintenant le texte de la protestation du duc de Bouillon. Nous savons bien quelle a été l'issue de ce litige ; néanmoins, nous serons heureux de publier in-extenso la réponse des religieuses et la sentence du souverain.

Recherches sur la fortune immobilière de Racine.

M. Maurice Henriet paraît regretter d'avoir donné suite à son projet d'établir la fortune immobilière de l'immortel, auteur de Phèdre et d'Athalie. Une pièce lui a manqué pour pouvoir identifier un des domaines ruraux, près de Clermont (Oise) faisant partie de l'apport ou des biens de succession de Catherine de Romanet, femme du poète. Les investigations de notre consciencieux collègue vont se poursuivre, elles seront secondées par M. le vicomte de Grouchy, qui a été jusqu'à présent si heureux dans le dépouillement des archives notariales. Nous souhaitons un plein succès à M. Maurice Henriet, car tout ce qui touche à Racine ne peut que grandement intéresser notre Société. Mais quoi qu'il en soit et malgré la pièce — qui lui a fait défaut, l'étude que nous a présentée M. Henriet nous a charmés et n'en retiendrions-nous que le portrait

qu'il a tracé de Catherine de Romanet que nous nous trouverions amplement dédommagés.

Catherine qui appartenait à une honorable famille de Montdidier, est une de ces honnêtes femmes qui n'ont pas d'histoire; sage, prudente, religieuse, elle donnait tous ses soins à sa famille; son éducation morale était supérieure à son instruction et si elle ne fut pas l'inspiratrice du grand poète, elle en fut la compagne dévouée, elle sut adoucir les ennuis que lui suscitait la cabale des auteurs envieux de son mérite et calmer ses souffrances qui amenèrent une mort prématurée. A défaut d'imagination, on est heureux de lui reconnaître les qualités solides, les vertus modestes qui font la bonne épouse, la mère dévouée.

M. Delorme propose, comme chapitre additionnel à l'histoire du collège de Château-Thierry de M. Corlieu, une note dans laquelle il rappelle les services rendus par M. J. Périn, régent des classes de français de 1863 à 1891. Il n'y a pas à douter que le travail de M. Delorme ne soit accueilli par M. Corlieu et ne prenne place dans la prochaine édition de l'histoire de cet établissement universitaire. Ce sera justice; M. Périn a été un fonctionnaire zélé; il a rendu de grands services et sa mort a été universellement regrettée.

« Messieurs,

« Pour répondre aux besoins de notre arrondissement qui compte beaucoup d'agriculteurs, de viticulteurs, de commerçants et d'artisans modestes, le collège de Château-Thierry a dû se préoccuper depuis longtemps de relever l'enseignement moderne, les classes de français y ont été toujours en honneur et maintenues à un degré très élevé.

« En 1863 M. Vérette, alors principal, voulant lui donner une très vive impulsion a fait confier la chaire de français

avec titre de régent du collège à M. J. Périn qu'il connaissait et avait pu apprécier.

« Ce modeste fonctionnaire, homme de mérite, simple et bon, était en même temps professeur de mathématiques et de dessin ; classes supplémentaires faites par lui à titre gracieux, le budget du collège ne permettant pas de rémunérer les titulaires de ces chaires.

« Il a eu ainsi sous sa coupe tous les élèves qui se sont succédé de 1863 à 1891.

« Pendant près de 28 années, il a rempli sa tâche avec un zèle, une abnégation et un dévouement qui l'ont fait connaître comme un des piliers du collège et lui ont concilié l'estime et l'amitié des élèves qui, devenus à leur tour pères de famille, étaient heureux de confier leurs enfants au collège parce qu'ils savaient comment M. Périn savait ouvrir le cœur et développer l'intelligence.

« Un groupe d'anciens élèves après lecture de la notice de notre vieux collège insérée aux Annales 94 page 191 s'est ému de voir que le docteur Corlieu ne parlait point des professeurs de l'enseignement moderne, et n'avait point consacré à la mémoire de leur cher, éminent et bien aimé professeur Périn la moindre mention, ils ont vu là une lacune et ils m'ont prié de la combler.

« C'est un oubli que le camarade Corlieu s'empressera de rétablir dans la prochaine édition de sa notice et en attendant, je vous prie, Messieurs, avec notre cher et vénéré Président de vouloir bien accueillir cette petite note comme suite à la notice du collège précitée.

« Je suis d'autant plus sûr de notre bien aimé collègue Corlieu que je sais la part qu'il a prise pour faire sortir de l'oubli le nom de M. Périn et lui faire accorder la distinction honorifique que demandaient pour lui ses chefs universitaires.

« A. DELORME. »

M. l'abbé Marsaux a communiqué cette note relevée dans le catalogue Charavay, août 1896 : « Marolles (Cl. Eustache-François) curé de Saint-Jean-de-Saint-Quentin, député de l'Assemblée nationale, évêque constitutionnel de Soissons, né à Saint-Quentin en 1753. Il écrit de Soissons le 14 juillet 1792 une lettre fort bien conservée à M. Machet, curé de Troësnes.
